

# LE RÔLE ESSENTIEL DES MILICIENS POUR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

**TRIBUNE.** Au fil des décennies, le système suisse de milice a favorisé une compréhension réciproque des mondes professionnel, politique et associatif, ainsi que la mutualisation de connaissances. Cela se vérifie aussi pour la culture de la prévention dans la population.

**PAR CHRISTIAN WYSSMÜLLER** Président de la Société suisse de sécurité et santé au travail

La Société suisse de sécurité au travail (SSST), qui fête cette année son 40<sup>e</sup> anniversaire, s'appuie sur de nombreux miliciens pour délivrer des prestations à plus de 1800 spécialistes de la santé et de la sécurité au travail et leur assurer une formation de qualité. Elle vise notamment à promouvoir la sécurité dans tous les domaines de la vie, mais en particulier sur le lieu du travail, à faire progresser la formation professionnelle et à permettre à ses membres d'exercer leur fonction dans les meilleures conditions possibles. Elle est notamment chargée du contrôle des formations continues et tient un registre des spécialistes sécurité (dit «MSST») en libre accès sur son site internet.

Depuis sa création, en 1984, grâce à l'engagement de ses membres sur le terrain, la SSST a apporté sa contribution à la diminution de plus de 50% des accidents professionnels en Suisse, mais sa mission est aujourd'hui menacée par les nuages qui planent sur le système de milice. Il s'avère en effet toujours plus difficile pour les associations de trouver des personnes qui acceptent de s'engager au sein de leurs comités.

## Soutenir les collaborateurs qui souhaitent s'engager

Dans ce contexte, la SSST et Suissepro, l'association faîtière de la branche, ont lancé l'an dernier une Déclaration de soutien au système de milice en Suisse afin de sensibiliser les entreprises à cette problématique et de les inciter à mettre en place des mesures concrètes pour soutenir les collaborateurs qui souhaitent s'engager. Avec 31 grandes entreprises et associations cosignataires, représentant plus de 3 millions de travailleurs, qui s'engagent à mettre en place des conditions de travail favorables à des activités de miliciens, le résultat de cette campagne va bien au-delà des espérances de la SSST. Il démontre l'attachement de l'économie au système de milice et de nombreuses personnalités ont apporté leur soutien.

Dans le prolongement de cette démarche, un postulat a été déposé ce printemps au Parlement par le conseiller national vaudois Jean Tschopp demandant au Conseil fédéral d'examiner l'opportunité de mesures incitatives et facilitatrices qui permettent aux salariés de s'engager pour la collectivité afin de développer notre système de milice. Il devrait être discuté en plénière cet automne.

L'engagement des entreprises est capital pour pérenniser le système de milice et l'on constate que les miliciens se répartissent de façon très inégale et se concentrent sur les grandes sociétés. Un sondage mené récemment auprès des membres de la SSST révèle que 62% d'entre eux respectent les exigences légales en matière de formation continue. Pour les 37,5% des membres qui ne se déclarent pas à jour, les principaux motifs invoqués sont le manque de soutien des employeurs, le manque de temps ou l'absence de peur d'être sanctionné par les organes de contrôle (Suva, cantons).

Ces résultats interpellent et démontrent que la sécurité au travail est trop souvent perçue comme une contrainte par les dirigeants, qui doivent composer avec d'autres priorités. Aux yeux de la SSST, il appartient aux organes de contrôle de faire respecter l'obligation légale de prise en charge de la formation continue par les entreprises. Le temps et les coûts liés à la formation ne doivent pas être à la charge des employés.

La sécurité au travail devrait être considérée comme un investissement, car elle participe à la bonne santé de l'économie du pays, en termes de leadership, d'image et de partage de compétences. Il est donc primordial que les petites et moyennes entreprises bénéficient de conditions incitatives pour soutenir les membres du personnel qui souhaitent s'engager.

## La balle est dans le camp des politiques

Dans sa réponse au postulat de Jean Tschopp, le gouvernement est d'avis que le besoin d'une action au niveau fédéral sur cette problématique n'est pas avéré. Les bases légales existantes offriraient des instruments suffisants permettant aux salariés de s'impliquer dans le système de milice. A ce jour pourtant, aucune mesure incitative n'a été mise en place pour les entreprises, malgré ces signaux qui devraient nous alarmer.

Si tout le monde semble attaché à la pérennisation du système de milice, il est temps que les Chambres fédérales fassent pression sur l'exécutif pour que celui-ci prenne la mesure du problème et apporte une réponse politique. Il en va de la survie de nombreuses associations, dont les activités profitent à l'ensemble de la collectivité.